

Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2020 Tenu à la Mairie à 19 h 00

Présents : MM. CALAS Franck, CHAMPION Jean-Pierre, DE CLAVIERE Eric, KNEPPERT Marie-Laure, MABRU Philippe, MARTINEZ Frédéric, PAULE Emilie, PERRAUD Camille, POULAIN Christophe, QUILLIEN Alexandre, REY Didier, ROLLET Jocelyne, VANNIER Thomas formant la majorité des membres en exercice

Excusé(s) : CHABANON Thierry, ROBERT Magali (donne pouvoir à Didier REY),

Le Maire, Franck CALAS déclare ouverte la séance du Conseil Municipal.

Secrétaire de séance : ROLLET Jocelyne

Avant de commencer la séance Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'ajout d'un point à l'ordre du jour. Ayant reçu les informations récemment il faudrait délibérer sur l'acceptation du versement de la subvention de fonds de concours d'investissement versée par la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil acceptent cet ajout.

Le compte-rendu du 5 novembre 2020 est approuvé et validé à l'unanimité.

Puis, selon l'ordre du jour :

I/ Choix des prestataires pour les travaux voirie

Monsieur le Maire donne la parole à M. Didier REY qui rappelle aux membres du conseil que :

En fonctionnement des travaux ont été prévus au niveau de la voirie :

- Réfection du réseau des eaux pluviales du parking de la mairie : 3 devis reçus
 - o EIFFAGE ROUTE pour un prix de 3129.00 € HT soit 3754.80 € TTC
 - o SARL COTTEY FRERES pour un prix de 1252.25 € HT soit 1502.70 € TTC
 - o TMF pour un prix de 2656.00 € HT soit 3187.20 € TTC
- Réfection du regard des eaux pluviales Route du Jorfond : 3 devis reçus
 - o SARL COTTEY FRERES pour un prix de 830.00 € HT soit 996.00 € TTC
 - o EIFFAGE ROUTE pour un prix de 3129 € HT soit 3754.80 € TTC
 - o TMF pour un prix de 4603.00 € HT soit 5523.60 € TTC
- Réfection du réseau des eaux pluviales Lot. Le Clos des Vergers : 2 devis reçus
 - o SARL COTTEY FRERES pour un prix de 2962.00 € HT soit 3554.40 € TTC
 - o TMF pour un prix de 1308 € HT soit 1569.60 € TTC

En investissement des travaux de mise en conformité du parking du pigeonnier ont été prévu au budget 2020 :

Trois devis ont été reçus :

- TMF et Natural Land Scape (2 intervenants pour des travaux communs) pour un prix global 5970 € HT soit 7164 € TTC + 13878.00 € HT soit 16653.60 € TTC soit un total de 19849 € HT soit 23817.60 € TTC
- EIFFAGE ROUTE pour un prix de 19986.50 € HT soit 23983.80 € TTC

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de se prononcer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- DECIDE d'attribuer les travaux de réfection du regard des eaux pluviales Route du Jorfond à la SARL COTTEY Frères, la moins disant pour un montant de 830.00 € HT soit 996.00 € TTC ;
- DECIDE d'attribuer les travaux de réfection du réseau des eaux pluviales Lot. Le Clos des Vergers à la SARL COTTEY Frères, la moins disant pour un montant de 2962.00 € HT soit 3554.40 € TTC ;
- DECIDE d'attribuer les travaux de réfection du réseau des eaux pluviales du parking de la mairie à la SARL COTTEY Frères, la moins disant pour un montant de 1252.25 € HT soit 1502.70 € TTC
- DECIDE d'attribuer les travaux de réhabilitation du Pigeonnier aux sociétés TMF et NATURAL Land Scape (2 intervenants sur le même chantier), les moins disante et celles correspondant le plus à l'attente de la commune pour un montant total de 19849.00 € HT soit 23817.60 € TTC.
- AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document se rapportant à ces affaires.

II/ Achat du four au SIVOS

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que le SIVOS suite à sa délibération n°15-2020 du 19/11/2020 a accepté de vendre le four de la cantine à la commune pour une prix de 1000.00 € HT soit 1200.00 € TTC. Ce montant sera inscrit au budget 2020.

Les membres du Conseil, à l'unanimité acceptent de faire l'acquisition du four au prix de 1200.00 € TTC et autorisent Monsieur le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

III/ Décision modificative n°4

Monsieur le Maire annonce que certaines écritures sont nécessaires pour l'équilibre du budget et donne la parole à M. Jean-Pierre CHAMPION en charge de la commission finances.

Investissement :

020/020	Dépenses imprévues Invest	-3128.26	
2183/21	Matériel de bureau et info.	-2986.00	
1641/16	Emprunts en euros		914.26
2315/23	Immos en cours-inst. techn.		4000.00
2184/169	matériel salle polyvalente		1200.00

Fonctionnement :

022/022	Dépenses imprévues Fonct	-7354.00	
60611/011	Eau & assainissement	-200.00	
60612/011	Energie-électricité	-900.00	
60622/011	Carburants	-700.00	
611/011	Contrats prestations services	-200.00	
615221/011	Bâtiments publics	-5354.00	
615228/011	Autres bâtiments	-300.00	
615232/011	Réseaux	-1278.00	
6156/011	Maintenance	-200.00	
6188/011	Autres frais divers	-1000.00	
6232/011	Fêtes et cérémonies	-1500.00	
6451/012	Cotisations à l'URSSAF	-226.00	
6534/65	Cot.séc. sociale part patr. élus	-2000.00	
60618/011	Autres fournitures non stockable		100.00
60624/011	Produits de traitement		50.00
6135/011	Locations mobilières		1500.00
615231/011	Voirie		2500.00
6182/011	Doc. générale et Technique		25.00
6226/011	Honoraires		210.00
6227/011	Frais d'actes, de contentieux		370.00
6228/011	Divers		130.00
627/011	Services bancaires et assimil		200.00
6453/012	Cotisations caisses retraite		226.00
6531/65	Indemnités élus		421.00
65548/65	Autres contributions		15347.00
6574/65	Subv. fonct. person. droit privé		93.00
66111/66	Intérêts réglés à l'échéance		40.00

Après en avoir délibéré à l'unanimité les membres du conseil acceptent les écritures modificatives.

IV/ Acquisition parcelles B 1620 et B 1622

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune s'est portée acquéreur des parcelles B 1620 et B 1622 correspondant à l'emplacement Réserve n°1.

Suite à l'accord des propriétaires chacune d'entre elle sera achetée au prix de 1000.00 €.

Les frais de bornage (780.00 € TTC déjà réglés) ainsi que les frais de notaires (780.00 € TTC) seront à la charge de la commune.

Monsieur le Maire demande de se prononcer sur la signature de l'acte d'achat chez le notaire et de lui donner l'autorisation de signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte que les actes d'acquisition soient établis chez le notaire pour un montant de 2000.00 € + frais de notaire de 780.00 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces actes d'acquisition de parcelles.

V/ Convention SPA 2021

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal du renouvellement de la convention avec la Société Protectrice des Animaux de LYON et du Sud-est.

Cette convention a pour objet de confier à la SPA de Lyon et du Sud-Est le soin d'accueillir et de garder les chiens trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune après leurs captures par la commune.

Il rappelle qu'aucun transport et qu'aucune capture ne sont assurés par les services de la SPA dans le cadre de cette convention.

Le coût pour 2021 s'élève à 0,50 € par habitant (idem 2020) soit 801 habitants x 0.50 Cts € = 400.50 €.

Il demande aux conseillers de bien vouloir se prononcer sur ce renouvellement de convention.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le renouvellement de la convention avec la Société Protectrice des Animaux de LYON et du Sud-est dont le coût s'élève à 0,50 € par habitant et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette convention.

VI/ Exonération de loyers pour « Le Cheval Blanc »

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'accorder une exonération des loyers des mois de novembre et décembre 2020 pour le bar restaurant « Le Cheval Blanc » et ce afin d'aider financièrement la locataire gérante, dont l'activité a été fortement impactée par la Covid-19.

Il rappelle que le montant du loyer mensuel est de 417.35 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte d'exonérer la locataire-gérante du bar-restaurant « Le Cheval Blanc » des loyers de novembre et décembre 2020 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

VII/ Prestataire fournisseur de Gaz

Point reporté au prochain conseil car les conseillers demandent des renseignements complémentaires notamment la grille tarifaire entre les contrats de 3 – 6 ou 9 ans.

VIII/ Acceptation de la subvention du fonds de concours d'investissement de la CCVSC pour 2020

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des opérations de réhabilitation du parking du pigeonnier et du parking de la Mairie, la Communauté de Communes Val de Saône Centre, lors de sa réunion du 24 novembre dernier, a décidé d'attribuer à la commune un fonds de concours d'un montant de 7387 € maximum en vue de participer au financement de ces opérations. Cette somme correspond à 50 % du montant des travaux HT déduction faite des autres subventions obtenues.

M. Le Maire explique que conformément au règlement communautaire du fonds de concours, il est obligatoire que le conseil municipal se prononce sur l'acceptation ou non de la subvention du fonds de concours.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la subvention du fonds de concours d'un montant de 7387 € de la CCVSC et autorise M. Le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

VI/ Rapport des commissions

Administration Générale

Monsieur Jean-Pierre CHAMPION nous informe que :

- le nombre d'abonnés sur panneau pocket augmente régulièrement. A ce jour 40 % des habitants ont téléchargé l'application.

Gestion du Territoire

Monsieur Didier REY nous informe que :

- dans le département de l'Ain il n'y a pas de label « Bistrots de Pays ».
- le curage des fossés est en cours,
- les illuminations seront enlevées le 13/01/2021 et qu'une remise en état des prises des guirlandes de traversées de rues sera à prévoir.
Il est également suggéré de décorer la mairie l'année prochaine (guirlandes lumineuses aux fenêtres).
- Une réunion sera programmée le 12 janvier pour étudier les points suivants :
 - *commerce
 - *fleurissement
 - *achat ou location de nouvelles illuminations
- les foins ont tous été vendus,
- 6 lots de bois ont été vendus et l'ONF nous laisse jusqu'à début février pour vendre le reste. Un rendez-vous est prévu avec M. DENIAUD le lundi 21/12 à 8h30 pour étudier les travaux forestiers à venir.
- des demandes de devis sont en cours suite au passage de l'APAVE (vérification électrique).
- des devis seront demandés pour les travaux à venir au niveau du Talweg de Flurieux.

Jeunesse et Affaires Culturelles

Monsieur Philippe MABRU informe les membres du conseil que :

- la bibliothèque a réouvert le 16 décembre aux horaires normaux. Elle sera fermée du 23/12 au 04/01/2021 pour les vacances de Noël.
- le projet Randoland a avancé. Suite à sa rencontre avec Mme Audrey FORET de l'Office de Tourisme un parcours de 5.6 km (soit environ 1h15 de parcours pour des adultes) a été validé. 8 énigmes seront à élucider. Mise en place courant de l'été 2021.
- le bulletin municipal sera distribué fin janvier.
- la distribution du bulletin intercommunal est à faire ce week-end.

Cadre et qualité de vie

Madame Jocelyne ROLLET nous informe que :

- sa commission se réunit tous les 15 jours pour étudier les dossiers d'urbanisme.
- le service ADS a dit que nous étions « bon élève ».

VII/ Questions diverses

Monsieur le Maire informe que :

- une visite du logement communal est prévue début janvier ;
- Mme CHIGNARD Liliane a été désignée déléguée de l'administration et Mme ANGLADA Marie-Jocelyne déléguée du TGI ;
- une prise de rendez-vous sera faite avec la société ElanCité concernant les radars pédagogiques.
- l'achat et l'installation d'étagères pour les archives sont à étudier.

M. Frédéric MARTINEZ demande quand est-ce que la voiture brûlée à la sortie du village direction Peyzieux sera enlevée. M. Franck CALAS lui répond que cela vient d'être fait.

M. Didier REY demande également ce qu'il en est de celle qui se situe sur le parking du Pigeonnier. M. CALAS lui répond que le dossier est toujours entre les mains de la Gendarmerie.

Mme ROLLET Jocelyne nous informe que des vaches ont été aperçues au Paqui. M. Le Maire lui répond que le secrétariat en avait été informé et que le nécessaire a été fait.

Mme PAULE Emilie nous informe qu'elle a été à une réunion concernant les Maisons de France et que la commune de Montmerle a été désignée pour son implantation avec une antenne à Thoissy.

M. Didier REY demande s'il ne serait pas possible de communiquer sur les réseaux sociaux au sujet de l'aire de co-voiturage.

Les dates des prochains conseils municipaux sont fixées : 28/01/2021 à 19h et le 25/02/2021 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, **Le Maire**, Président, lève la séance à 22h40

**Le Maire,
Franck CALAS**

**Jean-Pierre CHAMPION,
Maire Adjoint**

